



GARONNE QUERCY GASCOGNE

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



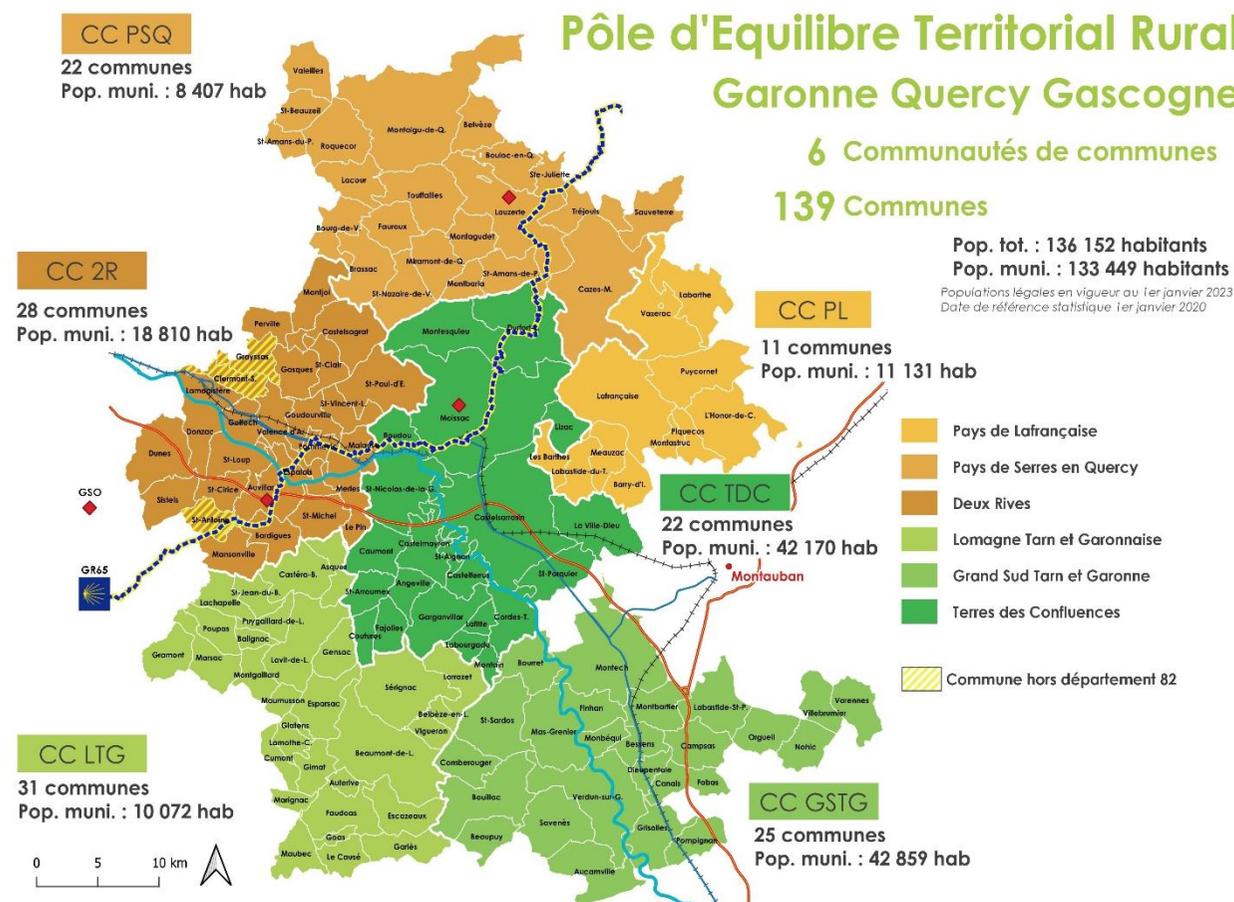
I. Portrait du PÉTR et de son actualité en 2023	2
1) Portrait du PÉTR	2
2) L'actualité interne du PÉTR en 2023	3
II. Mobilisation technique dans les collectivités du PÉTR	6
1) Coordination avec les référents des Communautés de Communes (CC)	6
2) Rencontres collectives avec les Communautés de communes	6
3) Rencontres techniques des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des contrats	7
III. Animation et mise en œuvre du programme LEADER	8
4) Rappel du programme LEADER	8
5) Clôture de la programmation en 2023	8
6) Préparation du conventionnement pour le programme LEADER 2023 - 2027	10
IV. Animation Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE)	15
1) Contexte	15
2) Réunions et programmations CRTE en 2023	16
3) Suivi des dispositifs de revitalisation Etat en lien avec le CRTE : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV) et Villages d'Avenir (VA)	18
V. Animation Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO)	20
1) La 2 ^{ème} génération du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028	20
2) Validation du contrat-cadre et élaboration des programmations 2022 et 2023	20
3) Continuité du dispositif Bourgs-Centres pour 2022-2028	24
4) Autres dispositifs liés au CTO poursuivis	25
VI. Animation du Contrat interdépartemental Territoire d'industrie 32/82	26
1) Un contrat animé depuis 2019	26
2) Animation 2019-2022 et suites en 2023	27

cadre de contractualisation des politiques territoriales des partenaires financiers (Etat, Europe, Région), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne offre un appui de proximité pour l'ingénierie financière des collectivités. Dans le cadre de l'animation des contrats avec ses partenaires financiers, son rôle est d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés) pour mobiliser au mieux les subventions publiques pour leurs projets de développement local.

I. Portrait du PETR et de son actualité en 2023

1) Portrait du PETR

Le périmètre du PETR à l'Ouest du département (2 278,2 km²), s'étend sur les plaines de la Garonne et du Tarn, les coteaux du Quercy ou de la Lomagne.



Le territoire, comprend **139 communes** (dont 2 communes dans le 47 et 1 dans le 32) au sein des **6 Communautés de communes**.

La population municipale 2023 est de **133 449 habitants**, soit 50,6 % de la population du département. Castelsarrasin (14 131 hab.) et Moissac (13 738 hab.) sont les 2 villes les plus peuplées.

Le territoire est globalement en **croissance démographique** depuis 2017, notamment au Sud-Est, mais les évolutions sont très contrastées selon les Communautés de communes.

Quelques labellisations spécifiques sont à noter sur le PETR :

- 19 communes engagées dans le contrat régional **Bourgs-Centres**, 10 communes sur la démarche Etat **Petites Villes de Demain**, et 29 sur le nouveau dispositif **Villages d'Avenir** ;
- 1 **Grand Site Occitanie (GSO) Moissac-Auville-Lauzerte** liant 3 Communautés de communes traversées par le **chemin de St Jacques de Compostelle**. Le GSO de Montauban étend son influence jusqu'au site de la pente d'eau de Montech ;
- 2 vignobles labellisés « **vignobles et découvertes** » (AOP Fronton et AOP Vins du Quercy) ;
- et 6 communes de la CC Pays Serres en Quercy dans le label Territoire Bio engagé.

→ **Les instances et décisions du PETR**

Le **Conseil syndical** est composé de **28 délégués** désignés par chaque Communauté de communes, leur nombre étant calculé en fonction du poids démographique de chacune :

EPCI avec pop. municipale inf. à 15 000 hab

Pays de Serres en Quercy (CC PSQ)	3 titulaires / 3 suppléants
Lomagne Tarn et Garonnaise (CC LTG)	3 titulaires / 3 suppléants
Coteaux et Plaines du Pays de Lafrançaise (CC PDL)	3 titulaires / 3 suppléants

EPCI avec pop. municipale de 15 000 à 30 000 hab

Deux Rives (CC2R)	5 titulaires / 5 suppléants
-------------------	-----------------------------

EPCI avec pop. municipale de 30 000 à 45 000 hab

Terres des Confluences (CC TDC)	7 titulaires / 7 suppléants
Grand Sud Tarn et Garonne (CC GSTG)	7 titulaires / 7 suppléants

Le Conseil syndical a été réuni 3 fois en 2023 :

- le 4 avril à Valence d'Agen ;
- le 21 avril à Montech ;
- le 13 octobre à Saint Nicolas de la Grave.

En 2023, en dehors des délibérations concernant les points de fonctionnement récurrents (budgétaires, demandes de subventions...) les sujets de vote plus exceptionnel ont concerné :

- l'approbation du **Contrat Territorial Occitanie 2022-2028** et la délibération permettant le futur conventionnement du PETR avec la Région pour le programme LEADER 2023-2027 (13/10) ;
- l'acquisition d'un logiciel de suivi des subventions (21/04).

Au préalable, la **Commission PETR « projet de territoire & contractualisations »** a été consultée par écrit (24 janv. au 7 fév. 23) pour la

validation du nouveau contrat cadre régional CTO et ses fiches-mesures (cf. chap V).

→ **L'équipe technique du PETR**

L'équipe assure l'élaboration et l'**animation des contrats du PETR avec ses partenaires financiers**. En appui aux 6 Communautés de communes, elle développe une ingénierie territoriale **pour accompagner les porteurs de projet locaux et mobiliser au mieux les subventions et aides** (Etat, Région, Département, Europe), en lien avec les stratégies des contrats, issues du projet de territoire du PETR. (Cf. schéma des contrats animés par le PETR page suivante).

L'équipe technique du PETR se compose de **5 agents** soit env. **3,9 ETP** (à partir du 1/08/23) :

Postes permanents :

- Isabelle TOULET, coordonnatrice du PETR, du projet de territoire et des contrats (temps complet) ;
- Antonia MEZQUIDA, animatrice dédiée au programme européen LEADER (temps partiel 21 h/hebdo) ;
- Emilie VERCAUTEREN, chargée de mission « politiques contractuelles » (CTO/CRTE temps complet) ;
- Nathalie MAILHE, chargée de mission « politiques contractuelles-LEADER », suivi cartographie-site internet (temps complet) ;
- Joëlle SOPETTI, agent comptable (temps partiel 10h/hebdo).

Appui mutualisé avec le PETR Pays Portes de Gascogne (32) :

- Charlotte CHAMPOISEAU, chargée de mission pour l'animation du dispositif Territoire d'Industrie interdépartemental 32/82 (recrutée par le PETR Pays Portes de Gascogne d'avril 2020 à fin 2023) en appui de la coordonnatrice.

Un nouvel agent sera recruté pour 2024 sur ce poste pour la phase 2 du dispositif Territoire d'industrie 2023-2028 (cf. chap VI), la chargée de mission ayant étant positionnée en novembre sur une autre mission du PETR 32.

Le PETR : Rôle de portage et d'animation des contrats pour le territoire



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



ETAT
Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026
 Signataires : Etat, PETR, Département

- Petites Villes de Demain
- Villages d'Avenir
- Action Cœur de Ville
- Quartier Prioritaire de la Ville

REGION/EUROPE
Programme LEADER 2014-2022
 Convention PETR, Région, ASP
Programme LEADER 2023-2027
 Conventonnement en cours

PETR Garonne Quercy Gascogne
 Portage des contractualisations découlant du projet de territoire

Élaboration et signature des contrats
 Animation territoriale
 Accompagnement porteurs de projets

REGION
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
 Signataires : Région, PETR, Département, 6 CC

- Bourgs-Centres
- Grand Site Occitanie
- Dotation Innovation Expérimentation

Priorité 5 FEDER 2021-2027

ETAT/REGION
Contrat Territoire d'Industrie interdépartemental 82/32
 - Phase I 2018-2022
 - Phase II 2023-2027

Coopération avec le PETR Pays Portes de Gascogne (32)
 Chef de file Territoire d'Industrie



→ Actions de communication

Le site internet du PETR réalisé avec l'aide du centre de gestion a été mis en ligne fin mars 2023. On y retrouve les délibérations et actualités des contractualisations.



Un encart publicitaire pour le PETR a été réalisé dans l'annuaire des services publics 2023 de l'Etat en Tarn et Garonne, annuaire diffusé largement par la Préfecture en juin 2023.



Enfin, le PETR a tenu un stand au Salon des Maires organisé par l'AMF 82 le 30 Septembre à Montauban.



II. Mobilisation technique dans les collectivités du PETR

1) Coordination avec les référents des Communautés de Communes (CC)

Le PETR anime un **temps d'échanges commun avec le ou les référent(s) techniques** de chaque Communauté de communes.

Ces rencontres régulières entre le PETR et les équipes techniques depuis 2016 visent à partager les actualités de chacun, l'état d'avancement des programmations dans les contrats, faciliter la prise des délibérations, le suivi des projets, études structurantes, des appels à projets et des pratiques.

A l'occasion des rencontres, les **états d'avancement des programmations des dossiers** dans les contrats du PETR sont remis à chaque Communauté de communes.

La dernière réunion PETR/référents com. communes » a été organisée le 7 novembre 2023.

De plus, l'équipe du PETR a rencontré les nouvelles personnes arrivées dans les collectivités en lien avec les contractualisations :

- la nouvelle chargée de missions Europe du Département (15 juin) ;
- le chef de projet Action Cœur de Ville de Castelsarrasin (6 nov) et de Petites Villes de Demain pour Valence d'Agen (PVD -11 avr) ;

2) Rencontres collectives avec les Communautés de communes

Le format adopté est une présentation collective des services du PETR auprès des personnes en charge des dossiers de subvention ou des contrats/conventions.

Il s'agit lors de ces réunions d'échanger sur les difficultés rencontrées par chacun et de faciliter la compréhension des contractualisations du PETR et des dispositifs de subvention Etat, Région, Département, Europe.

En 2023, à noter :

- le 28 février, une réunion a été organisée au PETR avec les **collectivités éligibles au dispositif Bourgs-centres 2022-2028** en présence des services de la Région ;
- pour la CC **GSTG**, une réunion par visio-conférence a été organisée le 13 janvier avec les services techniques sur le prévisionnel des projets de l'année puis, le 14 novembre, pour préparer les projets 2024 ;
- pour la **CC TDC**, le 26 juin, participation à la réunion annuelle avec les secrétaires et gestionnaires de communes permettant de rappeler l'appui du PETR dans la mobilisation des subventions ;
- pour la CC **LTG**, le 3 octobre une réunion technique en vue de préparer les projets 2024.

En 2024, dès que l'ensemble des dispositifs de la Région seront votés, le PETR relancera la tournée des territoires pour échanger sur le nouveau CTO, et le démarrage des programmes européens FEDER et LEADER 2023-2027.

2) Rencontres techniques des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des contrats

L'équipe du PETR rencontre principalement les porteurs de projets sur le territoire pour échanger sur un ou plusieurs projets en vue d'une recherche de subventions et d'une inscription dans la programmation annuelle de ses contrats.

Pour les projets liés au CTO et/ou CRTE, après une première rencontre, les échanges se poursuivent pour affiner le plan de financement par contacts mails, téléphoniques (non comptabilisés dans le tableau).

Les référents des Communautés de communes sont soit présents à ces rencontres, soit informés suite aux prises de contacts.

L'accompagnement consiste essentiellement à l'optimisation du plan de financement des aides publiques. En moyenne, chaque projet concernant les contrats CTO ou CRTE nécessite 4 échanges téléphoniques ou mails (en complément des éventuelles réunions). Certains projets en fonction de leur complexité peuvent nécessiter plus de 4 échanges.

Pour les dossiers LEADER, les échanges sont plus importants et étalés dans le temps du projet puisque l'accompagnement inclut l'aide et la complétude des dossiers de subvention et l'évaluation de la subvention européenne. L'accompagnement des porteurs de projets (publics ou privés) se fait dès l'émergence du projet avec la pré-demande, puis nécessite un appui des animatrices LEADER pour assurer la complétude du dossier de demande d'aide, et la présenter pour instruction au service LEADER de la Région puis pour sélection et vote de la subvention au GAL LEADER. L'accompagnement se poursuit au stade du conventionnement, et au moment du dépôt du dossier de paiement jusqu'à son instruction et mise en paiement.

A titre d'illustration,

Ainsi, **138 réunions** (en présentiel-visioconférence ou rendez-vous tel prévu) ont été réalisées.

Territoire concerné	Nombre de réunions avec les porteurs de projet en 2023 (pour contrats CTO/CRTE/LEADER/TI)
CC GSTG	32
CC PSQ	16
CC TDC	27
CC LTG	15
CC PL	16
CC 2R	19
Supra communautaire (porteurs de projets privés, syndicats de déchets, Ch. agri, SMEC...)	13
TOTAL	138

L'animation détaillée des 4 contrats en 2023 figure dans les chapitres suivants.

Le PETR participe également à différentes démarches portées par les acteurs du territoire à l'échelle du PETR ou au-delà.

III. Animation et mise en œuvre du programme LEADER

4) Rappel du programme LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un **programme européen** de développement des territoires ruraux pour accompagner et cofinancer des **projets publics ou privés** répondant à la stratégie locale du territoire.

L'autorité de gestion de ce fonds européen (issu d'un des piliers de la Politique Agricole Commune) est la Région qui alloue à chaque territoire porteur d'un programme LEADER une enveloppe financière (fonds FEADER) pour soutenir des projets locaux.

La structure juridique porteuse de la convention de mise en œuvre du programme avec la Région est le PETR.

Le pilotage et la mise en œuvre locale du programme se fait par le Groupe d'Action Locale dit « **GAL Garonne Quercy Gascogne** » :

→ **Le Comité de programmation** est l'instance décisionnelle du GAL pour la mise en œuvre de la stratégie et de l'enveloppe financière LEADER. Il réunit un collège d'acteurs publics et un collège d'acteurs privés du territoire : 46 membres pour le Comité constitué pour 2014-2022 (*13 titulaires/13 suppléants pour le collège privé et 10 titulaires/10 suppléants pour le collège public, Comité présidé par M. BESIERS, maire de Castelsarrasin*). Il est chargé de la sélection des projets et de leur programmation sur la base des montants de subvention proposés par le service instructeur de la Région.

→ **L'équipe technique d'animation** du programme LEADER dédiée par le PETR (2 animatrices + coordonnatrice PETR).

*L'enveloppe financière attribuée initialement par la Région au GAL Garonne Quercy Gascogne était de 3,42 millions d'€ en 2017. Le GAL a ensuite obtenu 2 rallonges (en 2021 et 2022) pour atteindre **une enveloppe finale de 5,47 millions d'€ (5 467 970 €) pour le programme LEADER 2014-2022. Elle a permis de programmer une diversité d'opérations LEADER jusqu'au 31 décembre 2023.***

5) Clôture de la programmation en 2023

L'année 2023 constitue la 7^{ème} et dernière année de programmation de dossiers soutenus par ce 1^{er} programme européen LEADER et la dernière année de mobilisation du Comité de programmation constitué pour cette période 2014-2022.

Les membres des collèges public et privé GAL ont été sollicités pour :

→ **la dernière réunion du Comité de Programmation** en présentiel le 24 mai à Castelsarrasin pour programmer **11 dossiers instruits** par la Région (derniers dossiers des porteurs de projet hors dossiers animation portés par le PETR).

Cette réunion a également permis l'approbation du dernier transfert financier entre fiches-actions, et de concerter les membres sur le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec la Région et l'avancement du programme LEADER 2023-2027 qui lui est lié.

→ **la consultation écrite du Comité (du 14 au 26 déc) pour programmer les 2 derniers dossiers d'animation** pour la mise en œuvre de LEADER portés par le PETR (années 2023 et 2024).

- > participer à la réunion conviviale de bilan des actions menées dans projet de coopération LEADER "Secrets du Sud-Ouest, de vins en découvertes", le 16 mars à Montpezat de Quercy en présence de tous les partenaires.

La coopération concernait les 6 appellations viticoles du 82, dont certaines communes avec les départements voisins. Les 5 GAL(s) LEADER associés (Midi-Quercy -chef de file- et Garonne Quercy Gascogne pour le 82, Grand Quercy pour le 46, Pays Tolosan pour le 31 et Pays Agenais pour le 47) associés à **Tarn et Garonne Tourisme** ont permis grâce à la mobilisation de leur enveloppe LEADER, de réaliser différentes actions mutualisées ou plus localisées.

www.petr-ggg.fr/programme-leader/programme-leader-2014-2022/les-operations-soutenues

En dehors de l'organisation de ces temps avec les membres du Comité de programmation et du montage des 2 derniers dossiers d'animation, l'équipe technique du GAL a **été mobilisée sur la partie « paiement » du programme** :

- > en vérifiant auprès des porteurs le respect des délais de réalisation et de convention des co-financeurs (dérogation exceptionnelle possible après le 31/12/23 à solliciter) ;
- > en accompagnant les porteurs qui ont terminé leur opération **dans le montage et la complétude des dossiers de paiement** avant le dépôt du dossier par l'équipe au service instructeur de la Région ;
- > en transmettant les justificatifs complémentaires au moment de l'instruction des dossiers de paiement par la Région ;
- > et en organisant **la visite sur place de l'investissement**, dernière étape pouvant être requise par l'instructeur avant la mise en paiement par la Région et l'Agence de Services de Paiement de l'Etat (10 visites réalisées en 2023).

11 dossiers de paiement supplémentaires (opérations terminées, factures acquittées) ont été déposés en 2023 au service instructeur de la Région.

*Les GAL(s) doivent remettre les **derniers dossiers de paiement montés avec les porteurs de projet fin août 2024.***

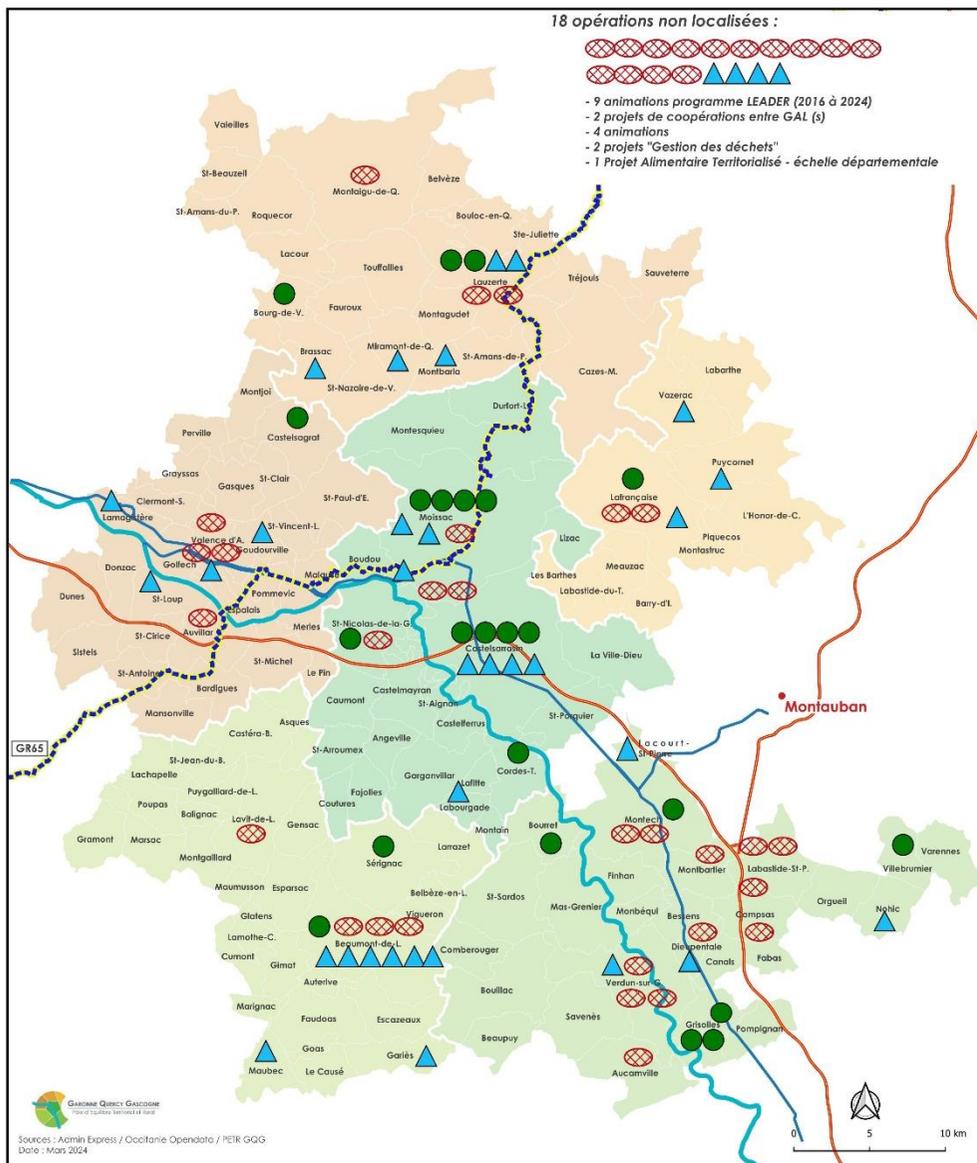
Le bilan d'animation LEADER à la clôture de la programmation fin déc.2023 est le suivant :

- . **178** dossiers reçus et examinés par le GAL de 2017 à 2022 ;
- . **102 dossiers programmés** pour un montant **5,46 M€** (engagement de **99,9 %** de l'enveloppe FEADER) lors de 16 Comités de programmation (réunis de Mai 2017 à Mai 2023) ;
- . 36 opérations portées par des privés (associations, entreprises...) ;
- . **24 opérations achevées ont été mises en paiement**, représentant à cette date **1,05 M €** (19,16 % du montant programmé fin déc 2023). Sur les 36 autres dossiers de paiement déposés à la Région par le GAL, 9 dossiers sont en cours d'instruction du solde, et 27 dossiers de paiement sont en attente ;
- . un portage majoritairement public des opérations mais 35% sont **des porteurs privés** (36 opé.) ;
- . une stratégie LEADER qui a été bien suivie avec des dossiers sur tous les axes et une prédominance de dossiers sur l'économie touristique et le maintien du tissu économique de proximité.

Enfin, l'équipe a préparé un bilan détaillé quantitatif et qualitatif de ce 1er programme LEADER 2014-2022 en vue de réaliser et diffuser **un document de communication en 2024.**

- ▲ Projet privé
- Projet public communal
- Projet public supra-communal
(Communautés de communes, Syndicats mixtes, Département, PETR ...)

- CC. Pays de Lafrançaise
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn et Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn et Garonne
- CC. Terres des Confluences



6) Préparation du conventionnement pour le programme LEADER 2023 - 2027

La Commission permanente de la Région du 9 février 2023 a confirmé la validation des candidatures de 37 GAL (déposées en oct 2022) et attribué les dotations par territoire.

Pour ce nouveau programme plus court, l'enveloppe de Garonne Quercy Gasconne est d'un peu plus **2,6 millions d'€**.

Le démarrage de ce nouveau programme 2023-2027 se met en place progressivement au niveau national et régional, certains éléments règlementaires et de cadrage ont été apportés en 2023, mais d'autres sont encore à venir. Les outils sont en construction (ex : logiciel EUROPAC de dépôt des demandes, formulaires...).

Pour l'Occitanie, le conventionnement entre la Région et la structure porteuse du GAL pourra être possible courant 2024, au fil de l'eau, en démarrant avec les territoires les plus avancés sur leur stratégie.

Compte tenu de ce contexte, l'équipe technique a travaillé en 2023 à la **consolidation de la candidature** en vue d'un conventionnement rapide :

- réunion bilatérale le 20 septembre, avec les services de la Région pour stabiliser **les 4 fiches-actions spécifiques au territoire et illustrant sa stratégie LEADER 2023-27** ;
- **Conseil syndical le 13 octobre** validant les fiches-actions, la maquette financière répartissant l'enveloppe selon les 6 fiches-actions et la composition des 2 collèges du Comité de programmation à constituer après conventionnement.

La Présidente de Région réunira les présidences des structures porteuses de GAL au 1^{er} trimestre 2024. Des précisions sur le calendrier de démarrage, les

nouveautés et le partenariat dans la mise en œuvre opérationnelle sont attendues.

Cependant, l'équipe a rencontré et conseillé déjà différents porteurs de projets sur leur possible éligibilité LEADER et les étapes à venir.

Sur la vingtaine de contacts en 2023, **7 dépôts de pré-demandes urgentes** ont été transmises à la Région.

*Dans l'attente de l'ouverture du logiciel EUROPAC pour le dépôt des demandes LEADER, seules les pré-demandes urgentes (pour des opérations prêtes à démarrer avec signature devis/marché imminent) peuvent être déposées **à titre dérogatoire** auprès de la Région (qui établira l'accusé de réception fixant la date de démarrage des dépenses).*

Les fiches-actions du GAL Garonne Quercy Gascogne :

La stratégie LEADER 2023-27 retenue s'organise en 6 fiches-actions et se décline en 12 objectifs opérationnels (cf. schéma ci-dessous) :

- . les 4 premières fiches-actions (FA1 à FA4) sont spécifiques au territoire ;
- . des conditions d'admissibilité, et des plafonds d'aide maximum ont été définis sur ces 4 fiches-actions pour favoriser une consommation équilibrée de l'enveloppe : 60 000€, 80 000€, 100 000€ et jusqu'à 160 000€ 60 000€ à 160 000€ ;
- . la fiche-action 5 sur la Coopération territoriale entre GAL(s) et la fiche-action 6 sur l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER (soutien à l'ingénierie d'animation portée par le PETR) seront communes à tous les GAL(s) : *modèle fourni par la Région.*

6 Fiches-actions

= Objectifs stratégiques

FA1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Plafonds : de 60 000 € à 80 000 €

FA2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services

Plafonds : de 100 000 € à 160 000 €

FA3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en valorisant les atouts du territoire

Plafond : 80 000 €

FA4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Plafonds : 60 000 € à 100 000 €

FA5 : Coopération territoriale

FA6 : Animation et mise en œuvre du programme LEADER

PROGRAMME LEADER 2023-2027

Objectifs opérationnels

1. Offrir un cadre de vie attractif et qualitatif
2. Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
3. Accompagner les évolutions sociodémographiques et favoriser la cohésion sociale
1. Renforcer les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales sur le périmètre Garonne Quercy Gascogne
2. Soutenir une offre de services et d'équipements accessibles pour tous
1. Soutenir un écosystème local favorable au développement des activités économiques
2. Promouvoir et soutenir une agriculture durable et solidaire
3. Dynamiser le secteur touristique et valoriser les richesses locales
1. Favoriser un aménagement du territoire maîtrisé, durable et résilient au changement climatique
2. Conforter les milieux naturels et les paysages
3. Encourager le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
4. Soutenir une meilleure valorisation et réemploi des déchets

AR Prefecture

082-200060523-20240405-PETR2024_04_4-DE

Reçu le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

Un comité de programmation 2023-2027 en cours de constitution :

Le Conseil syndical du 13 octobre a acté la composition à **40 membres** pour tenir compte du nouveau règlement d'égalité des voix entre les 2 collèges donné par la Région :

- . collège public à 20 membres (10 binômes titulaires/suppléants) ;
- . collège privé réduit à 20 membres (10 binômes titulaires/suppléants dont 3 binômes désignés par les 3 chambres consulaires et 17 binômes de candidats volontaires représentant la société civile et acteurs associatifs et économiques) ;
- . des conditions d'admissibilité, et des plafonds d'aide maximum ont été définis sur ces 4 fiches-actions pour favoriser une consommation équilibrée de l'enveloppe : 60 000€, 80 000€, 100 000€ et jusqu'à 160 000€ 60 000€ à 160 000€.

Suite aux délibérations des 6 Communautés du PETR, **le collège public** est constitué depuis avril 2023 (cf. liste ci-contre).

Le collège privé est en cours.

COLLEGE PUBLIC (10 titulaires/10 suppléants)	
<i>Représentants CC2R</i>	
DELACHOUX Jean-Paul	Titulaire
<i>MAERTEN Marie-Bernard</i>	<i>Suppléante</i>
<i>Représentants CC GSTG</i>	
NEGRE Marie-Claude	Titulaire
<i>Sophie LAVEDRINE</i>	<i>Suppléante</i>
BOCHU Jean-Luc	Titulaire
<i>ESTANOVE Philippe</i>	<i>Suppléant</i>
TUYERES Stéphane	Titulaire
<i>CASTELLA Serge</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC LTG</i>	
LAGARDE Christian	Titulaire
<i>SALOMON Bernard</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC PL</i>	
SILOT Jean-Luc	Titulaire
<i>PERASCO Mathieu</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC PSQ</i>	
ZULIAN Fernand	Titulaire
<i>BARREAU Jean-Michel</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Représentants CC TDC</i>	
BESIERS Jean-Philippe	Titulaire
<i>VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse</i>	<i>Suppléante</i>
GAYET Stéphanie	Titulaire
<i>DELZERS Monique</i>	<i>Suppléante</i>
PREVEDELLO Xavier	Titulaire
<i>FOURNIE Philippe</i>	<i>Suppléant</i>

→ **Réunions et suivis divers pour LEADER**

En plus, des réunions propres à l'animation LEADER auprès du GAL et des porteurs de projets et des suivis réguliers avec le service instructeur de la Région, l'équipe LEADER a participé à diverses **réunions liées au programme LEADER** ou à ses thématiques d'intervention, notamment :

- 3 réunions techniques de la Région avec tous les GAL(s) d'Occitanie : visio 16/02 lignes de partage FEADER 2023-27 ; visio 27/06 sur les dispositifs de coopération 2023-27 ; visio 23/11 sur présentation de l'outil EUROPAC ;
- Réunion bilatérale Région/équipe technique pour finalisation des fiches- actions 2023-2027 ;
- Réunion départementale du 6/07 à la Maison de la Région sur les fonds européens 2023-27 ;
- Réunions avec les partenaires du projet de coopération LEADER sur le bilan et suites envisagées pour 2023-2027 : le 10/01, 23/02, 16/03 et 14/11 ;
- Autres réunions « réseaux LEADER » : animateurs Occitanie le 26/01 et 26/09 ; visio asso. LEADER France le 16/10 et 28/11.

- Réunions pour **l'accompagnement-formation d'acteurs locaux** du territoire, en lien avec les thématiques ou des projets potentiels pour LEADER :

⇒ **9 réunions pour les accompagnements de l'Adefpat :**

- **2** réunions du CA/Assemblée Générale du 21/06 et 29/11 ;
- **7** réunions des Groupes d'Appui (GAP) pour les accompagnements-formations de porteurs de projets sur le PETR : 2/02 Fumoir du Quercy à Vazerac ; 10/07 et 12/10 stratégie alimentaire CC P. Lafrançaise ; 17/10 développement œnotourisme Château Coutin à Labastide St Pierre ; 14/11 femmes entrepreneuses de la CC. P. Lafrançaise ; 15/11 base de loisirs de Montaigu en Quercy ; 28/11 stratégie alimentaire CC Pays Serres en Quercy.

⇒ **3 Comités d'appui du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement pour acteurs associatifs et de l'économie Sociale et solidaire) du 29/06, 13/10 et 8/12/23.**

Accompagnements ADEFPAT concernant le territoire du PETR en 2023

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	LOCALISATION	STADE	DETAIL DU PORTAGE
CC GRAND SUD TARN ET GARONNE			
Château Coutinel – accompagnement à la définition d'un projet de développement/diversification d'activités dans l'œnotourisme	Labastide Saint Pierre	Accompagnement terminé fin oct. 2023	Portage CC GSTG/potentiel LEADER 23-27
Olyslow – accompagnement au lancement opérationnel de l'activité de l'entreprise (plateforme de référencement des prestataires touristiques éco-responsables)	Verdun sur Garonne	Accompagnement en cours	Portage CC GSTG/potentiel LEADER 23-27
CC TERRES DES CONFLUENCES			
Hôtel les Crêtes de Pignols - accompagnement à la reprise d'un hôtel-restaurant à Moissac	Moissac	Accompagnement terminé fév. 2023.	Portage CCI/potentiel LEADER 23-27
CC PAYS DE SERRES EN QUERCY			
Accompagnement à la définition d'une stratégie alimentaire de territoire	CC Pays Serres en Quercy	Accompagnement terminé nov. 2023	Portage CC PSQ/potentiel LEADER 23-27
Montaigu Plage – accompagnement à la définition du positionnement stratégique et du plan de développement de la SAS Soro exploitant la base de loisirs	Montaigu de Quercy	Accompagnement terminé nov. 2023	Portage CCI/potentiel LEADER 23-27
CC PAYS DE LAFRANCAISE			
Le Fumoir du Quercy : accompagnement du gérant au lancement de l'activité de fabrication et commercialisation de produits fumés	Vazerac	Accompagnement terminé juin 2023	Portage CC
Accompagnement à la définition d'un Projet Alimentaire Territorial	CC Pays de Lafrançaise	Accompagnement terminé juillet 2023	Portage CC /potentiel LEADER 23-27
Place aux femmes entrepreneures en Pays de Lafrançaise	CC Pays de Lafrançaise	Accompagnement en cours	Portage CC

IV. Animation Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE)

1) Contexte

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 évoluant fin 2023 en **Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique**, a été signé entre le représentant de l'Etat, le PETR et le Département du Tarn et Garonne le 17 décembre 2022.

Le contrat s'appuie sur des axes stratégiques de développement, identifiés dans le projet de territoire du PETR et sur les priorités d'action de l'Etat. Il est animé et mis en œuvre par le PETR jusqu'en 2026.

*Le CRTE élaboré sur la base du projet de territoire doit contribuer à la **triple ambition de relance et développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.***

Les enjeux et objectifs du CRTE sont :

- d'associer à court terme tous les territoires au **plan de Relance 2020-2022**, puis à partir de 2022 d'apporter une réponse collective plus rapide face aux impacts croissants du changement climatique en mettant en œuvre de manière coordonnée **la planification écologique** à l'échelle des bassins de vie ;
- d'accompagner les collectivités **dans leur projet de territoire sur la durée du mandat 2021-2026**, en faisant converger les priorités de l'Etat et le projet de territoire des acteurs locaux ;
- de simplifier le paysage contractuel de l'Etat **avec un contrat intégrateur** ayant vocation à regrouper les différents dispositifs de contractualisation et d'intervention de l'Etat (DETR, DSIL du plan de Relance ou de droit commun, FNADT, Fonds vert, ADEME, ANS, CAF, ...) auprès des porteurs de projets.

L'Etat a précisé **les thématiques prioritaires pour préparer le CRTE 2023** dans une optique de **transition écologique** :

- *Lutte contre l'artificialisation des sols*
- *Maintien de la biodiversité*
- *Préservation des ressources naturelles*
- *Changement du mode de production agricole*
- *Promotion de l'économie circulaire et du réemploi*
- *Mobilités douces et décarbonées*
- *Sobriété énergétique dans l'habitat, les déplacements et la production*
- *Développement des énergies renouvelables*
- *Restauration des territoires et sols impactés ou pollués*
- *Reconquête des friches urbaines*
- *Renaturation d'espaces artificialisés*
- *Réutilisation du bâti ancien, artisanal ou résidentiel*

Un nouveau fonds dit « **fonds Vert** » a été proposé par l'Etat en 2023 pour accélérer les projets de transition écologique.

Les projets éligibles au fonds vert ont été inscrits dans la programmation du CRTE 2023.

Le ministre de la Transition Ecologique a annoncé le 28 décembre la reconduction du Fonds Vert en 2024.

Rappel stratégie CRTE Garonne Quercy-Gascogne 2021-2026

Ambition n°1 : Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire

Orientation n°1-1 : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités

Orientation n°1-2 : Être support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail

Orientation n°1-3 : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques

Ambition n°2 : Consolider la cohésion et la solidarité territoriale

Orientation n°2-1 : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial

Orientation n°2-2 : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité

Orientation n°2-3 : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics

Orientation n°2-4 : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures

Ambition n°3 : Engager durablement la transition écologique

Orientation n°3-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités

Orientation n°3-2 : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme

Orientation n°3-3 : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale

Orientation n°3-4 : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)

Orientation n°3-5 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique

Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

2) Réunions et programmations CRTE en 2023

C'est le comité de pilotage du CRTE Garonne Quercy Gascogne, co-présidé par le représentant de l'Etat et le Président du PETR, qui **arrête la liste des projets CRTE pour chaque programmation annuelle**, sur la base des dossiers de subvention complets transmis à l'Etat (pour instruction), ainsi qu'au PETR (pour inscription à la programmation du CRTE).

Les opérations CRTE doivent contribuer à la transition écologique ou ne pas s'y opposer et être porteuses d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

L'Etat participe au cofinancement des actions locales dont celles retenues au CRTE, dans le cadre des dotations et crédits de droit commun ou spécifiques, via la DETR, la DSIL, le FNADT, fonds vert ... mais également des fonds venant des autres opérateurs de l'Etat (Agence Nationale du Sport, Caisse d'Allocations Familiales, ADEME, ...). Les fonds de l'Etat sont annoncés dans le cadre des appels à **projet** diffusés aux acteurs locaux ; du 5 /12/2022 au 10/02/2023 pour la DETR et achevé le 5 /04/2023 pour la DSIL. Pour la 1^{ère} édition du Fonds vert, les dépôts de dossiers étaient possibles au fil de l'eau jusqu'en décembre 2023.

La programmation 2023 a été préparée par les services du PETR en étroite association avec les services de l'Etat, du département signataires du CRTE, ainsi que les partenaires financiers associés (Région, SDE, Agence de l'Eau...) lors des 2 comités techniques préparatoires :

- Comités techniques du 27/03 et du 16/11/2023.

Un **premier Comité de pilotage** s'est tenu le **15 mai 2023** en sous-préfecture pour **acter la programmation des opérations DETR et DSIL soit 65% du programme opérationnel** présenté en 2023.

Un second Comité de pilotage est prévu pour les dernières attributions du Fonds Vert et ajustements de clôture de la programmation 2023 (abandons, reports, nouvelles opérations).

Ce comité prévu initialement le 11 décembre a été reporté **au 23 février 2024**.

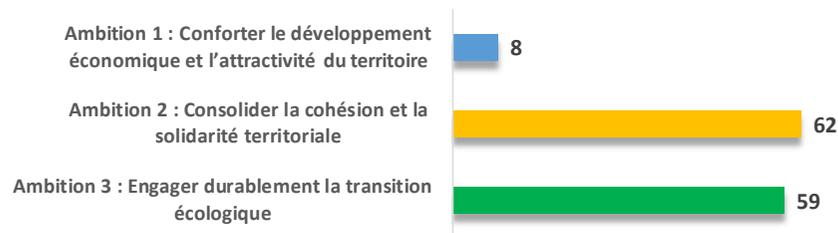
Voici les éléments en date du 23/02/2024 :

Bilan du Programme Opérationnel du CRTE 2023 :

- **129 opérations retenues au titre du CRTE** + 16 opérations communales inscrites en annexe pour pouvoir bénéficier d'un fonds de concours communautaire ;
- **65,2 M€ d'investissement global cumulé** et **39 M€ de subventions publiques** - acquises ou sollicitées (non instruites) ;
- **9,8 M€ de subventions Etat attribuées en 2023** (DETR/DSIL/Fonds Vert), soit 15% de l'investissement global ;
- **Fonds Vert : 37 opérations soutenues** (dont 36 ont acquis le fonds) **à hauteur de 3 M€**, soit quasi le tiers du montant de subventions Etat (30,6%) ;
- **80 opérations communes CRTE/CTO** (soit 62% de la programmation CRTE).

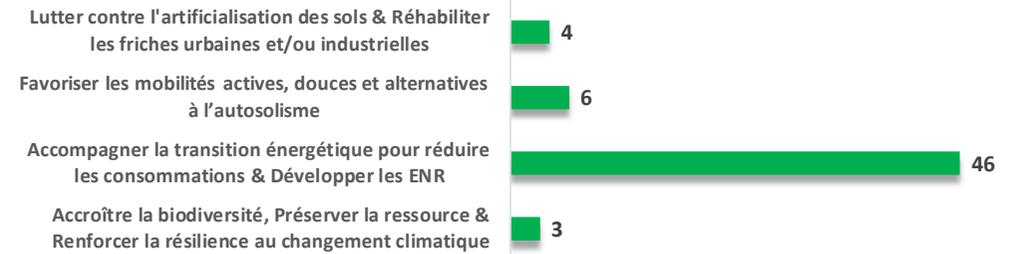
Les financements de l'Etat dans le cadre du CRTE, visent à accélérer la transition écologique. Les projets ne répondant pas aux critères CRTE peuvent être réorientés vers des fonds de droit commun de l'Etat.

Répartition des 129 opérations par ambition du CRTE



Le **développement des projets de transition écologique** est manifeste avec **59 opérations inscrites sur cette programmation (45,7% du total des opérations) contre 29 inscrites en 2022 (23,7%)**. 46 opérations concernent en particulier la réduction des consommations énergétiques (ex : écoles et bâtiments communaux, éclairage) et les énergies renouvelables.

Ambition 3 : Engager durablement la transition écologique



En lien avec le CRTE, le PETR a également assisté :

- au séminaire DDT d'accélération des EnR le 11/01/2023 ;
- aux 3 **Comités Local de Cohésion des Territoires** (27/01, 2/06 et 2/10/2023) présidés par le Préfet ;
- et à la 1^{ère} réunion de **concertation territoriale départementale sur la planification écologique** en Occitanie le 14/12/2023 en Préfecture. Le PETR a transmis en suivant le tableau de recueil des actions connues sur le territoire sollicité par le Préfet auprès de toutes les collectivités.

3) Suivi des dispositifs de revitalisation Etat en lien avec le CRTE : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV) et Villages d'Avenir (VA)

Différentes communes du PETR se sont engagées dans ces dispositifs de revitalisation mis en place par l'Etat. Les projets qui en découlent et qui sollicitent des subventions doivent être intégrés **dans la programmation annuelle du CRTE**.

→ 10 communes Petites Villes de Demain (PVD)

Le dispositif **national Petites Villes de Demain** (2020-2026) a pour objectif de renforcer les moyens des élus des communes **de moins de 20 000 habitants** exerçant des fonctions de centralités et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat.

Le champ d'intervention de PVD est multithématique avec la Transition Ecologique comme axe de transversalité.

10 communes du PETR ont candidaté à ce dispositif en collaboration avec leur Communauté de communes. **Ces communes labellisées Petites Villes de Demain** (cf. carte ci-après) sont également **Bourg-centre** (dispositif de la Région) et des comités de pilotage communs sont organisés. Le Comité de pilotage PVD réunit l'Etat et la Région pour aider les communes dans le déploiement de ces dispositifs complémentaires.

Le **PETR est partenaire technique** pour le suivi des actions de PVD et signe les contrats-cadre des communes et intercommunalités qui le solliciteraient pour les accompagner au travers des missions du PETR.

Fin 2023, ces 10 communes ont finalisé leur contrat-cadre **valant Opération de Revitalisation du Territoire** (9 signatures réalisées avec les partenaires associés pour la mise en œuvre opérationnelle et la dernière début 2024).

- 10 Réunions PVD suivies par le PETR en 2023 ;
- 34 projets inscrits dans la programmation CRTE 2023 en lien avec PVD, soit 16 M€ d'investissements global.

→ 1 commune Action Cœur de Ville

Le programme Action Cœur de Ville vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyenne et conforter le rôle moteur de développement du territoire de ces villes.

Après une candidature conjointe de la commune et de la communauté de communes en 2022, **Castelsarrasin** est entrée en avril 2023 dans la phase 2 du programme Action Cœur de Ville.

Le PETR a été associé à l'élaboration du contrat-cadre et du programme d'action au Comité technique (Comité technique le 15/09 et 1^{er} Comité de pilotage le 1/12/2023) et à la signature officielle de la convention ACV (le 18/01/2024).

V. Animation Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO)

1) La 2^{ème} génération du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée **CTO 2022-2028** est le **cadre d'intervention** de la Région pour le soutien des projets du territoire, faisant suite à la 1^{ère} génération du CTO (2018-2021) et au Contrat Régional Unique (2015-2017). Il constitue le cadre privilégié de la Région avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle de son **PACTE VERT**, adopté en 2021.

Il établit la « feuille de route stratégique partagée » pour 2022-2028 et des objectifs partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique ;
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent ;
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Les signataires du contrat CTO 2022-2028 avec la Région seront :

- le PETR Garonne Quercy Gascogne ;
- les 6 Communautés de communes (Pays de Serres en Quercy, Pays de Lafrançaise, Lomagne Tarn et Garonnais, Deux Rives, Terres des Confluences et Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- le Département.

Lors du Comité de pilotage du CTO, ils s'accorderont annuellement sur un **Programme Opérationnel** recensant les projets sur le PETR et leur plan de financement.

L'ensemble des projets d'investissements sollicitant une aide régionale ou une aide européenne (FEDER priorité 5 et LEADER en particulier) **doivent être inscrits** dans cette programmation **élaborée par le PETR**, animateur de cette politique contractuelle régionale.

En effet, dans le cadre de la nouvelle génération des CTO, la Région, favorise une articulation plus forte avec les **fonds de l'Europe** dont elle a la gestion avec la volonté de mobiliser au mieux les crédits dans les territoires.

Les dispositifs de soutien spécifiques sont également poursuivis :

- Les contrats « Bourg-Centre » (nouveaux contrats 2022-2028 ou avenants pour les contrats de 1^{ère} génération voir plus loin) ;
- Le contrat « Grand Site Occitanie : Moissac- Lauzerte-Auvillar » ;
- La Dotation innovation Expérimentation spécifique à chaque territoire.

2) Validation du contrat-cadre et élaboration des programmations 2022 et 2023

→ Finalisation du contrat CTO avec ses signataires

Au second semestre 2022, l'équipe technique a engagé en régie la **rédaction du contrat cadre et des fiches-mesures opérationnelles** sur la base :

- du **projet de territoire** du PETR (adopté en conseil syndical le 24 nov. 2022) et des concertations réalisées de 2021 à 2022 ;
- du **recensement** des projets potentiels de 2022 à 2028 ;
- de la réunion de Dialogue territorial avec la Région (15/09) et **des**

- ~~concertations~~ spécifiques qui ont suivi avec les signataires et partenaires concernés jusqu'à sa validation ;
- du **Comité territorial de pilotage du CTO** du 22/05/2023 installant la gouvernance partagée CTO/FEDER et validant la stratégie du contrat CTO 2022-2028 avant passage dans les instances délibérantes de chaque cosignataire.

Rappel des étapes et concertation pour la CTO 2022-2028

- . Juillet 2022 : information du GAL LEADER (18/07) et de la Commission « Projet de Territoire et Contractualisations » du PETR (19/07) ;
- . 15 septembre 2022 : réunion du 1er dialogue territorial du CTO en présence de la Région et des cosignataires (lancement du CTO) ;
- . Octobre-décembre 2022 : phase de rédaction du contrat cadre et des fiches mesures opérationnelles par l'équipe du PETR ;
- . Janvier à mai 2023 : **consultations** des Communautés de communes, des membres de la Commission « Projet de Territoire et Contractualisations » et des services de la Région et du Département sur le projet de contrat rédigé ;
- . 22 mai 2023 : **Comité de pilotage de validation du CTO** et d'installation de la gouvernance partagée CTO/FEDER Priorité 5, en présence des représentants de chaque Communauté de communes, du Vice-Président du PETR, de la Vice-présidente de la Région et de la Vice-présidente du Conseil départemental ;
- . 24 mai 2023 : **consultation du GAL LEADER** sur le CTO (comité citoyen local) pour l'articulation du contrat avec les programmes européens (LEADER et FEDER- Priorité 5) ;
- . **Délibérations des co-signataires du PETR** de fin mai à juillet 2023 : Communautés de communes - Pays de Lafrançaise (le 31/05) - Lomagne Tarn et Garonnaise (le 20/06) - Grand Sud Tarn et Garonne (le 29/06) - Terres des Confluences (le 26/06) - Pays de Serres en Quercy (le 27/06) - Deux Rives (le 30/06), le Département le 22/06 et la Région Occitanie le 7/07 ;
- . **Validation du conseil syndical du PETR le 13/10/2023.**

La stratégie du CTO s'appuie sur 5 objectifs stratégiques et se décline au travers des 12 mesures opérationnelles. Elle assure la cohérence entre les orientations du Projet de Territoire du PETR, celles de la Région et de son Pacte Vert et celles du Département.

Stratégie du contrat du CTO 2022-2028 Garonne Quercy Gascogne

Objectif Stratégique 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale	Mesure 1-1 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie
	Mesure 1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
Objectif Stratégique 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services	Mesure 2-1 : Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement accessible pour tous
	Mesure 2-2 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire
Objectif Stratégique 3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire	Mesure 3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales
	Mesure 3-2 : Dynamiser le secteur touristique afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours et valoriser les richesses locales
	Mesure 4-1 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
Objectif Stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	Mesure 4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)
	Mesure 4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
	Mesure 4-4 : Soutenir une meilleure valorisation des déchets
	Mesure 4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
Objectif Stratégique 5 : Animation et ingénierie territoriale	Mesure 5-1 : Développer une ingénierie territoriale efficiente et favorisant l'innovation et l'expérimentation

Parallèlement à la finalisation du contrat CTO, le PETR a préparé les programmations 2022 et 2023 du CTO.

Au quotidien, l'équipe du PETR accompagne les porteurs qui la sollicite pour l'optimisation des plans de financement des opérations répondant à la stratégie du CTO. Elle inscrit les projets sollicitant une subvention Région et/ou Europe et prépare les maquettes du Programme Opérationnel annuel qui sont travaillées au sein des comités techniques avec les partenaires financiers du CTO.

Le comité de pilotage pour la gouvernance CTO-FEDER priorité 5

- le Président du PETR ou son représentant ;
- la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant ;
- la Président du Département ou son représentant ;
- les Présidences des 6 Communautés de communes composant le PETR ou leur représentant ;
- le représentant de l'Etat.

Un 1^{er} **Comité de pilotage CTO commun avec celui du CRTE** a été prévu en décembre 2023 pour permettre **d'acter les programmations CTO 2022 et 2023** qui ont été établies suite à la tenue de 2 comités techniques CTO (11/07 et 12/09/23). Il s'est tenu le **23 février 2024 au PETR**.

- **160 opérations ont été inscrites pour la programmation 2022**, dont 81 communes avec le CRTE.
Le montant des aides votées à cette date par la Région était de 3,74 M€, et pour le Département de 8 M€.

- **132 opérations inscrites pour la programmation 2023**, dont 70 communes avec le CRTE.

Le montant des aides votées à cette date par la Région était de 1,3 M€, et pour le Département de 6,4 M€.

Au total, **292 opérations inscrites dans le CTO pour plus de 110 M€ d'investissement** et un total d'aides publiques prévisionnel à hauteur de 52,7%.

. 8,7 M € d'aides ont été sollicitées auprès de la **Région et 5 M €** ont déjà été attribuées à ce jour

. 16,8 M € d'aides sollicitées au Département et **14,4 M € déjà attribués**

. 20,5 M € d'aides Etat sollicitées et **11,6 M€ attribués**

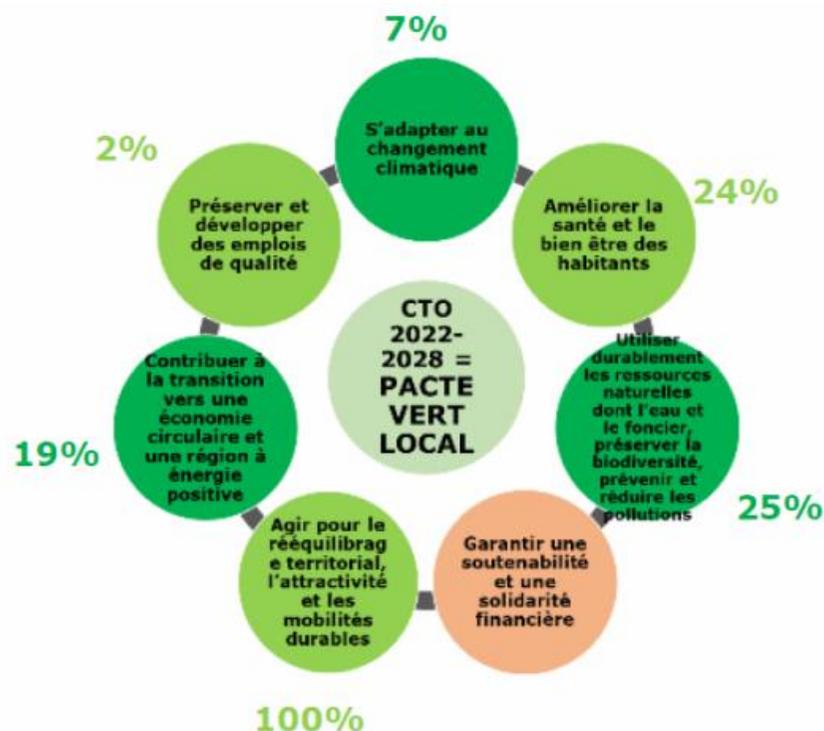
. 2,7 M d'€ d'aides sollicitées auprès des Communautés de communes et **2 M€ attribués**

. et enfin, 9,7 M d'€ d'autres aides sollicitées (Europe, DRAC, ADEME, SDE, CAF...) et **6,1 M€ attribués**

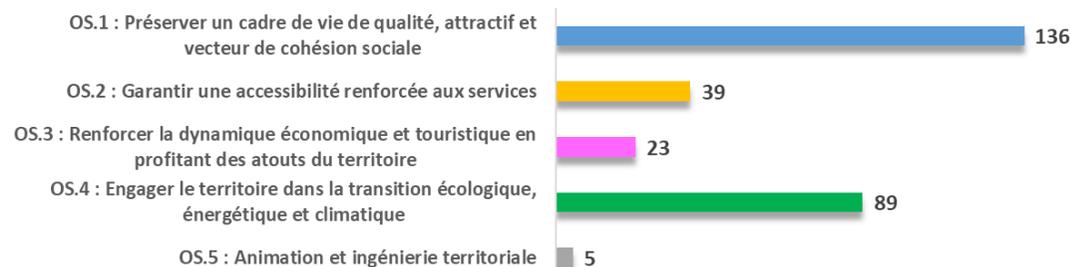
Dans ces 2 programmations, **38 opérations sollicitent l'Europe** : 27 opérations soutenues par le programme LEADER 14-22 (clôture programmation fin dec. 2023) et 11 opérations prévisionnelles sur les programmes européens en cours de démarrage (pré-demandes FEDER 21-27 & LEADER 23-27) et liés au CTO.

Il revient au Comité de pilotage du CTO /FEDER Priorité 5 d'examiner et de valider la liste des opérations présentées dans chaque Programme Opérationnel annuel.

Contribution des projets inscrits dans les programmations 2022-2023 aux 7 objectifs du PACTE VERT de la Région



Répartition des 292 opérations par objectifs stratégiques du CTO (années 2022+2023)



Détail sur les 2 objectifs cumulant le plus d'opérations

OS 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale (années 2022+2023)



OS 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique (années 2022+2023)



3) Continuité du dispositif Bourgs-Centres pour 2022-2028

La Région a prévu la prolongation par voie d'avenant des contrats Bourgs-Centres signés sur le précédent CTO 2018-2021. De nouveaux contrats pourront aussi être signés par les communes éligibles ne s'étant pas encore engagées. Le contrat Bourg-Centre favorisant le développement et l'attractivité locale est signé par la commune, la Communauté de communes, la Région, le PETR et les partenaires associés.

Le 28 février 2023 le PETR a organisé une **réunion commune avec la Région et les 23 communes Bourgs-Centres éligibles** afin de préciser les modalités de poursuite ou de démarrage d'un contrat Bourg-centre sur la période 2022-2028.

➤ *Le PETR a ensuite participé à 9 réunions de suivi d'élaboration sur ces différents contrats Bourgs-centres sur le PETR.*

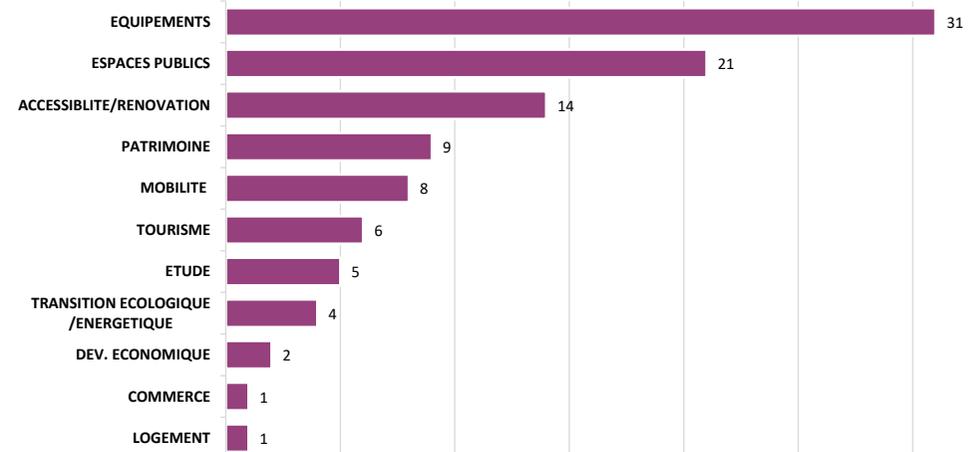
A noter que les Comités de pilotage des communes à la fois Bourg-Centre et engagées dans le dispositif Etat « Petites Villes de Demain » sont à présent communs (cf. carte des communes p 21).

Les opérations menées par les collectivités au titre d'un contrat Bourg-centre **sont intégrées aux Programmes Opérationnels annuels du CTO** montés par le PETR.

Focus sur les contrats Bourgs-Centres à fin 2023 :

- 19 communes engagées dans un contrat Bourg-Centre dont : 1 contrat 2022-2028 finalisé pour Lavit de Lomagne et signé le 7/07/2023 + 18 avenants en cours de finalisation, avec des signatures qui interviendront entre Mars et Juillet 2024 ;
- 102 projets déjà inscrits dans les programmations CTO de 2018 à 2021 pour 53 M€ d'investissements global, 33 M€ de subventions publiques, dont 6,3 M€ de la Région ;
- 79 projets inscrits dans les programmations 2022 à 2023 pour plus de 47 M€ d'investissements global ;
- sur 2018-2021, une prépondérance de projets sur les équipements publics (31) et sur les espaces publics (21).

Répartition des projets Bourgs Centres par thématiques



4) Autres dispositifs liés au CTO poursuivis

→ Le dispositif Région de la « Dotation Innovation Expérimentation (DIE) » est poursuivi sur 2024-2028

Chaque CTO peut mobiliser une **enveloppe annuelle** au titre de la Dotation Innovation et Expérimentation annuelle **de 80 000€**. Il s'agira d'une aide régionale d'investissement mobilisable pour le soutien de projets publics ou privés (taux maximum de 25% des dépenses éligible set seuil plancher de 2000€). Les 2 thématiques de la DIE doivent revêtir un caractère innovant marqué pour le territoire répondant aux enjeux du Pacte Vert.

La fiche mesure définissant les 2 thématiques d'intervention spécifiques au PETR sera travaillée en concertation avec la Région au 1^{er} semestre 2024.

→ L'Assemblée des territoires 2023-2028 de la Région

Cette instance régionale de dialogue avec les territoires est poursuivie et renouvelée pour 2023-2028. Chaque PETR peut être représenté à l'Assemblée des territoires, par **4 délégué-e-s** qui ont été identifiés en 2023 :

- Les 2 délégué-e-s « élu-e-s » sont Mme NEGRE et M FENIE ;
- Les 2 délégué-e-s « citoyens » sont Mme DURAND de Lafrançaise et M. PERESSON de Castelsarrasin, membres du GAL LEADER.

VI. Animation du Contrat interdépartemental Territoire d'industrie 32/82

1) Un contrat animé depuis 2019

Le PETR est engagé depuis 2019 aux côtés du PETR Pays Portes de Gascogne (chef de file de la coopération) dans le dispositif national « Territoires d'Industrie » de reconquête industrielle et de développement des territoires lancé par l'Etat pour la période 2018-2022.

Le périmètre interdépartemental concerne **11 Communautés** de communes et plus de 200 000 habitants.

Ce dispositif vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et établissements publics au service de projets à visée industrielle locaux. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la Région, en charge du pilotage de cette nouvelle politique en lien étroit avec l'Etat.

Le contrat cadre du territoire interdépartemental 32/82, élaboré courant 2019 avec l'instance dédiée du Comité Local (32-82) a été validé par la Région Occitanie le 7 février 2020.

La coopération territoriale retenue à l'origine sur les 2 filières phares de l'aéronautique et de l'agro-alimentaire a été élargie sur 7 axes stratégiques (cf. schéma ci-après) dans 1 ère phase de développement national du dispositif de 2018 à 2022.

La prolongation du dispositif jusqu'en 2027 a été confirmée par l'ANCT en 2023.



Ce périmètre interdépartemental se caractérise par la surreprésentation du secteur industriel dans le tissu local :

- la part des emplois dans l'industrie atteint 12,9 % contre 10% pour la Région (données ANCT 2019)
- la part de l'emploi salarié dans l'industrie, 7,9 %, est également supérieure à la moyenne en Occitanie (7%).

2) Animation 2018-2022 et suites en 2023

Depuis avril 2020, une **chargée de mission** pour notre Territoire d'industrie 32/82 (recrutée par le PETR du Gers) a animé sa mise en œuvre sur **les 2 PETR**. Appui de proximité pour les porteurs de projet et les développeurs économiques des 11 Communautés de communes, elle a permis notamment d'identifier de nouveaux projets mûres ou axes d'évolution du contrat, d'accompagner le dépôt de dossiers de subvention en lien avec l'évolution des dispositifs d'aide (plan de Relance, France 2023, Fonds vert, AMI Rebond industriel...).

→ [Le bilan d'animation Phase I Territoire d'industrie 2018-2022](#)

- Elaboration du protocole d'accord du Territoire d'Industrie 32/82 (diagnostic, stratégie, fiches-actions projets) sous la gouvernance du Comité Local Territoire Industrie 32/82 mis en place ;
- **62 projets** accompagnés et validés par le Comité de pilotage Local et Régional de suivi pour un montant d'investissements de plus de 177 M€ :
 - . **32 projets et 2 projets** interdépartementaux pour notre PETR (cf. carte suivante) ;
 - . avec **25 dossiers portés par des entreprises** pour 7 dossiers publics portés par des Communautés de communes (pour (ré)-aménagement de zones d'accueil d'entreprises et de sites de formation) ;
- une 30^{aine} de visites d'entreprises réalisées et l'organisation de webinaires pour les partenaires économiques locaux (aides de l'ADEME, Cybersécurité, Dispositifs d'aide de la Région) ;

- 2 **études prospectives** réalisées avec le soutien de la Banque des Territoires sur des enjeux de déploiement :
 - . étude pour le développement de la Vélo vallée (lien usine à L'Isle Jourdain) ;
 - . étude d'implantation d'un DATA Center à Auch (réutilisant gaines de l'itinéraire A380) ;
- Un premier **bilan provisoire des aides publiques** octroyées pour les opérations achevées à fin décembre 2022 a été dressé :

Bilan fin 2022 pour les 40 premiers dossiers soldés (sur 62) :

Un total d'env. 22,7 M€ d'aides octroyé par les financeurs publics : 65% Région - 30% Etat - 4,5% Communautés de communes pour les principaux co-financeurs.

Budgets des investissements totaux	120 288 842 €
Financement Région	14 887 590 €
Financement Etat et des opérateurs (dont plan de relance)	6 816 986 €
Communauté de Communes	985 659 €
Somme des aides pour 40 dossiers	22 690 235 €

A noter les fonds spéciaux de l'Etat fléchés vers les Territoires d'industrie à partir de mi-2020 : 13 projets lauréats du Fond d'accélération des Investissements Industriels et 22 autres projets sur le plan de relance Industrie.

- l'accueil de la délégation nationale ANCT de Territoire d'industrie durant 2 jours (16-17 juillet 2020) et l'accueil de la délégation ANCT/OCDE durant 2 jours (17-18 janvier 2023) dans le cadre de la participation fin 2022 à l'étude européenne de l'OCDE (cf. point suivant) ;
- la candidature du Territoire d'industrie 32/82 en septembre 2022 et sa sélection à l'AMI Rebond Industriel (cf. ci-après).

CARTE DES TERRITOIRES LAURÉATS



AU 9 NOVEMBRE 2023

- Territoires lauréats de l'AMI « Rebond industriel »
- Territoires lauréats hors France 2030



Voici en synthèse le bilan de l'accompagnement E&Y à la fin avril 2023 :

- **Objectif 1/ Identification et d'accélération de projets industriels d'investissement**

52 entretiens réalisés avec les entreprises ont permis d'identifier **120 projets** (seuil retenu de plus de 400 000€) soit plus de 87 M€ d'investissements représentant 345 créations d'emplois potentielles.

Des projets portés essentiellement par des TPE et PME avec des investissements prépondérants sur l'agroalimentaire (29%),

l'aéronautique/automobile/machinisme agricole (18%) et la filière mécanique/électronique/robotique (16%). Plus de 84% des projets **sont mûres** (plan d'investissement, équipe et calendrier définis) et parmi ceux-ci 47% - soit 48 projets - n'étaient pas connus des acteurs locaux.

Chaque entreprise s'est vu indiquer les dispositifs d'aide pertinents (subventions, prêts ou autres solutions d'accompagnement...), la marche à suivre pour déposer un dossier, ainsi que les interlocuteurs à contacter. Des revues de projets ont également permis de présenter aux opérateurs/financeurs ces projets recensés.

Les projets les plus innovants et structurants ont été fléchés sur l'enveloppe de subvention territoriale dédiée Rebond industriel et les aides France 2030 : 8 entreprises (4 sur le 82 et 4 sur le 32), qui représentent 33% des créations d'emploi potentielles.

Fin 2023, sur ces 8 fléchages, 3 entreprises ont déjà obtenu l'**attribution d'une subvention Etat « Rebond industriel »** (total d'un peu plus de 420 000 €).

3 entreprises n'ayant pas donné suite, de nouveaux projets seront recherchés avec les développeurs économiques début 2024 pour trouver quelques projets supplémentaires permettant de consommer l'enveloppe Rebond industriel disponible jusqu'à fin 2024.

- **Objectif 2/ Donner une feuille de route sur des sujets de développement industriel du territoire d'industrie 32/82**

La feuille de route proposée à l'issue de la mission Rebond Industriel concerne 4 thématiques clés :

- Renforcer les liens entreprises/formations/ jeunes actifs
- Initiatives collectives de transition énergétique et mutualisation de services
- Diversification et innovation des industriels de l'aéronautique
- Développement agroalimentaire et cosmétique.

→ **Candidature à la phase II Territoire d'industrie de 2023 à 2027** »

Les modalités de la prolongation du dispositif ont été précisées fin juin par l'ANCT :

- Une enveloppe nationale de 100 M€ est prévue ainsi que le soutien renforcé à l'animation des chefs de projet des Territoires d'industrie ;
- Démarche animée par le/les binôme (s) élu-industriel appuyé par un chef de projet dédié ;
- **Co-pilotage État-Région** pour coordonner la démarche ;
- Dépôt des candidatures pour le 22 septembre 2023 avec sélection nationale le 10 novembre ;
- Stratégie industrielle en lien avec les **4 priorités nationales** fixées (cf. schéma ci-contre).

Le bilan d'expérience de la phase 1 et les travaux durant la démarche Rebond industriel en début d'année 2023, ont alimenté la candidature à la prolongation du dispositif jusqu'en 2027.



4 AXES



**ACCÉLÉRER LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE**
des Territoires d'industrie



Faire des territoires des
**ÉCOSYSTÈMES
D'INNOVATION
AMBITIEUX**



Lever les freins au
recrutement et
**DÉVELOPPER LES
COMPÉTENCES**
dans des territoires
industriels attractifs



**MOBILISER
UN FONCIER
INDUSTRIEL
ADAPTÉ**
aux enjeux et besoins
des industriels comme
des collectivités

La candidature de l'interdépartementale 32/82, renouvelée sur le même périmètre des 2 PETR et 11 Communautés de communes **a été sélectionnée officiellement le 9 novembre 2023.**

183 Territoires d'industrie ont été sélectionnés au total (contre 149 sur la 1ère phase).

La coordination à l'échelle du périmètre 32/82 sera assurée par un nouveau **chef de projet Territoire d'industrie** dédié, dont le recrutement a été lancé **fin décembre 2023** (par le PETR 32).

Le nouveau **Comité de pilotage sera installé en 2024** autour des 2 binôme (s) élus-industriels à savoir :

- . côté Gers, Président du PETR + un référent industriel de la filière agro-alimentaire/cosmétique ;
- . côté Tarn et Garonne, Président du PETR + un référent industriel de la filière aéronautique.

Le plan d'actions proposé au stade de la candidature sera réajusté et priorisé lors de ce Comité de lancement de la phase II.

Le plan d'action proposé au stade de la candidature poursuit :

- > la mobilisation et l'accompagnement des entreprises contactées via Rebond industriel en association avec les développeurs économiques ;
- > l'engagement des travaux de la feuille de route Rebond industriel autour des axes suivants :
 - Renforcer les liens entreprises/formations/jeunes actifs avec par exemple, le lancement d'un challenge industrie PME/PMI pour l'innovation ;
 - Anticiper et accompagner les industriels aux grandes évolutions sectorielles avec notamment un accompagnement ciblé vers l'aéronautique et les enjeux de transition écologique et numérique ;
 - Renforcer la structuration des filières agroalimentaire et cosmétique en local.